

Registre in-folio de 385 feuillets; papier vergé; filigrane : raisin alternant avec un cartouche aux initiales B. M. I. séparées par l'intercalation de deux cœurs. Reliure peau charnoisée verte.

1656 (24 juin). — 1659 (23 juin). — Fol. 1. « Sit nomen Domini benedictum. — Journal des résolutions et délibérations prises dans le Conseil de la Cité Impériale de Besançon dès le 24^e jour du mois de juin de l'an 1656. — Ad perpetuam rerum memoriam. » — Fol. 3 v°. Procuration générale des citoyens. — Fol. 5 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : Gaspard de Blyterswick, sr de Melisey, Jean Grevillot, François Vauderet, Claude Oudot. — Saint-Pierre : Pierre de Loysi, Jean Fouraise, Jean Jurain, Jean Libry. — Champmars : mre Pierre Matthieu d'Auxiron, Luc Morel, Jean Barbet, Jacques Marchant. — Le Bourg : François Perrenot, Désiré Clerc, Claude Nicolas, Charte Ligier. — Baptons : Ayme Jeanneney, Antoine Bernard, Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux. — Charmont : Louys-Baptiste Mareschal, Jean Rouillot, Estienne Quinternet, Symeon Pillot. — Arennes : Louys Sire, François Chevalier, Alexandre Lagrandfemme, Pierre Perrot. » — Fol. 6. Election de Gaspard de Blyterswick, baron de Melisey, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 7. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, mre Symon Buson, sr d'Auxon. — Saint-Pierre : mre Denis Poutier, chevalier, sr de Sone, Claude Boizot. — Champmars : mre Jean-François Dorival, mre Estienne Mareschal. — Le Bourg : mre Jean-Claude Pétremand, mre Claude-Ambroise Philippe. — Baptons : mre Marc-Antoine Fluzin, mre Jean Borrey. — Charmont : mre Jean-Claude Cabet, François Mareschal. — Arennes : Thomas Montrivel, mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noydan. » (29 juin), — Fol. 7 v°. Avis d'après lequel les Bénédictines songeraient à amodier la maison Chifflet, située rue des Granges, en dépit de leur traité de réception qui les oblige à s'installer au delà du pont. Le syndic est chargé de leur porter défense de passer outre à cette amodiation (1^{er} juillet). — Fol. 8. Requête des vingt-huit aux gouverneurs, demandant à ces derniers de promettre de ne point faire punir par la main du bourreau et de ne point bannir de la cité, sans en avoir référé aux vingt-huit, tout prisonnier jeté dans les prisons de l'hôtel consistorial pour larcin ou autre crime. — Il est fait droit à cette requête (3 juillet). — Fol. 10 v°. Nouvelles instances faites auprès des Bénédictins pour les obliger à restaurer l'église de Saint-Ferjeux et l'ermitage de Saint-Léonard. — Défense faite aux Bénédictines d'amodier aucune autre maison que celles qu'elles occupent actuellement au bas de la rue Ronchaux. (7 juillet). — Fol. 11 v°. Mise en liberté d'un individu détenu pour larcin, moyennant le paiement de 40 pistoles destinées à la restauration de l'église de Saint-Ferjeux (11 juillet). — Fol. 12. Réception comme avocat de Claude-Antoine Buzon, docteur ès droits de l'Université de Dole (13 juillet). — Fol. 14. Radiation de l'inventaire de l'Arsenal d'une pièce de canon du fort Griffon, appelée « la Syrène », qui creva à l'Ascension dernière (24 juillet). — Fol. 15 v°. Te Deum à la cathédrale en actions de grâces de la levée du siège de Valenciennes (29 juillet). — Fol. 16 v°. Edit ordonnant d'enterrer les charognes ; une amende de 50 livres sera infligée à ceux qui les laisseront exposées ou les jetteront à l'eau (4 août). — Fol. 18. Lettre du duc de Lorraine témoignant « grande aigreur et mescontentement » de ce qu'on n'a pas remis ses meubles et effets à ses agents. — Les gouverneurs ne jugent pas à propos d'y répondre « eu esgard aux termes y contenuz » (8 août). — Fol. 19. Traité passé avec Jean-Marie Euvrard ayant le monopole de la fabrication de la poudre (8 août). — Fol. 20. Ouverture des conférences qui auront lieu entre les gouverneurs et les vingt-huit le mercredi de chaque semaine pour discuter les conditions que la cité mettra à son échange avec Frankenthal (16 août). — Fol. 22 v°. Mauvais état des bois de la cité. Décision de mettre en ban pour six ans un tiers du bois de Chailluz ; une amende de 60 sols sera infligée pour chaque pied d'arbre abattu (23 août). — Fol. 28-29. Avis d'après lequel le Parlement voudrait connaître de l'homicide commis en cette cité sur la personne de Philippe-Eugène Despoutot. Opposition des gouverneurs à cet « attentat », la plupart des meurtriers étant citoyens (13-16 septembre). — Fol. 29 v°. Serment prêté par Jean-Baptiste Maillot, notaire impérial (20 septembre). — Fol. 30 v°. Démission du syndic Pancras Verny (23 septembre). — Fol. 31. Serment prêté par Etienne Perrot, notaire impérial (25 septembre). — Fol. 31 v°. Serment prêté par Jean Grevillot le jeune, notaire impérial (27 septembre). — Fol. 33 v°. Désignation d'Etienne Galliot comme syndic de la cité ; il devra verser la somme de 100 pistoles qu'il a offerte pour la restauration de l'église de Saint-Ferjeux (30 septembre). — Fol. 34. Fixation du ban des vendanges au 9 octobre (2 octobre). — Fol. 38 v°. Les arquebusiers de Besançon ayant remporté un prix à Salins l'été passé, on décide qu'un concours semblable sera organisé à Besançon après l'hiver prochain (24 octobre). — Fol. 40. Lettre du Père Claude d'Orchamps, général des Minimes, présentée par le Père Tinséau, provincial, dédiant aux gouverneurs un livre posthume des oeuvres de théologie du Père Allemandet, originaire de Besançon. — Remerciements et don aux Minimes de Besançon d'une somme de 150 fr. (31 octobre). — Fol. 41 v°. Expulsion de la cité, avec un chapeau de paille sur la tête, de femmes impudiques (8 novembre). — Fol. 42 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 44 florins, les moyens et les bas à 43 florins le muid. — Fol. 43. Lettre de Mme Nicole, duchesse de Lorraine, réclamant la livraison des meubles et effets du duc au trésorier Gérard « avec des termes fort aigres et meslez de menaces au cas que l'on n'y satisferoit point » (11 novembre). — Fol. 44. Réunion des gouverneurs et vingt-huit : on répondra « avec respect et civilité » à la duchesse en la mettant au courant de ce qui a été fait touchant cette affaire (12 novembre). — Fol. 44 v°. Expulsion de la cité d'une sorcière d'abord condamnée à mort par le lieutenant de Vesoul, puis, en appel, bannie seulement par arrêt du Parlement en raison de son jeune âge. — Nouvelles instances faites auprès des Bénédictins pour restaurer l'église Saint-Ferjeux ou la céder à la ville (15

novembre). — Fol. 46. Permission donnée à Pierre Bruley, citoyen, de prendre possession des revenus d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église Sainte-Madeleine (21 novembre). — Fol. 46 v°. Réception comme citoyen de Claude Martin, d'Ornans, docteur ès droits (24 novembre). — Fol. 47. Réception de Jean-Jacques Arbillleur comme maître orfèvre et argentier (25 novembre). — Fol. 51. Admission de Pierre de Loisy le jeune, graveur, « ayant fait suffisance comme fils de maître », comme maître orfèvre (15 décembre). — Fol. 52. Edit interdisant la « recharge » d'aucune espèce d'or ou d'argent (16 décembre). — Fol. 53. Poursuites contre Jean Didier, maître orfèvre, originaire de Lorraine, accusé d'avoir fabriqué dans la cité de fausses pistoles au coin d'Espagne ; il s'est évadé du côté de Dole (17 décembre). — Fol. 53 v°. Arrestation de Jean Didier à Dole et son emprisonnement à la Conciergerie du Parlement. — Fol. 54. Nouvelles instances de la duchesse de Lorraine réclamant restitution des meubles du duc ; on lui répondra que l'affaire sera résolue par voie de justice le plus tôt possible (20 décembre). — Fol. 55-60. Démarches faites pour toucher les intérêts des rentes dues à la cité sur les sauneries. Ces rentes avaient été acquises par la cité dans le décret des biens de feu Jérôme d'Achey, seigneur de Thoraise, bailli d'Amont. Comme elles étaient « de fief », feu noble Charles Mareschal avait prêté son nom à la cité, et Pierre Mareschal, sr de Sorans, en est aujourd'hui titulaire, mais refuse de continuer à prêter son nom (23-30 décembre). — Fol. 62. Serment prêté comme avocat par Louis Beault, docteur ès droits de l'Université de Dole (2 janvier 1657). — Fol. 63. Décharge des rentes des sauneries accordée à Pierre Maréchal ; Gaspard de Blicterswick, seigneur de Melisey, président des vingt-huit, accepte de prêter son nom à la cité à la place de celui-ci (3 janvier). — Fol. 67. Commencement de la vision du procès de la cause de barre intentée sur les meubles du duc de Lorraine (12 janvier). — Fol. 70 v°. Réception de Jean Chassignet comme maître pâtissier (26 janvier). — Fol. 72. Jugement rendu par les gouverneurs dans l'affaire des biens du duc de Lorraine : il accorde mainlevée de ces biens au duc en déclarant non recevables les interventions des tiers ; Drouhin Gérard, trésorier du duc, est autorisé à entrer en possession immédiate des meubles et effets mis sous séquestre (27 janvier). — Fol. 72 v°. Décès à Dole, le 29 janvier, de Philippe-Emmanuel de Montfort, abbé des Trois-Rois ; les scellés sont mis sur sa résidence à Besançon (30 janvier). — Fol. 74. Serment prêté comme avocat par Jean-Baptiste Linglois, docteur ès droits de Rome (12 février). — Fol. 76 v°. Plaintes contre le mauvais état dans lequel les Jésuites ont laissé les parterre et verger de la Tour Montmartin amodiés par eux ; amodiation pour six ans de ce verger à un particulier à charge de réparer tous les dégâts. On retiendra aux Jésuites 120 fr. sur ce qui leur est dû par la cité (21 février). — Fol. 78-81 v°. Correspondance avec le Parlement au sujet de l'affaire de l'orfèvre Jean Didier, accusé de fabrication de fausse monnaie : Didier est ramené de Dole à Besançon (23 février-3 mars). — Fol. 83. Réception de François Durand comme maître potier d'étain (8 mars). — Fol. 84. Serment prêté par Ayme Brigand, pourvu que la charge de canonnier au fort de Mommart » (9 mars). — Fol. 89. Sommation aux Bénédictins de pourvoir à la restauration de l'église Saint-Ferjeux, d'autant plus que la cité les y aidera par des sommes considérables (4 avril). — Fol. 90. Autorisation donnée à François Monniotte, pourvu par M. de Mandre de la charge d'alphère de la garnison du roi en la cité, d'accepter cette charge sans perdre sa qualité de citoyen (7 avril). — Fol. 91. Serment prêté par Claude-François Nobis, notaire, comme procureur et receveur de la confrérie de Saint-Antoine. Texte des règlements établis en 1649 pour l'administration des biens de cette confrérie (10 avril). — Fol. 95. Acte de la donation de 4.400 fr. faite en faveur de l'hôpital Saint-Jacques par Guillaume Lambelin, de Vesoul, prêtre (14 avril). — Fol. 99. Vente au prix de 400 francs de la maison dépendant de la succession de Léonarde Biétrix, gouvernante des pauvres de l'hôpital, qui a l'ait cet établissement héritier. — Nouvelle apportée dans la cité par des cavaliers allemands de la mort de l'Empereur - (23 avril). — Fol. 101. Serment prêté par Claude-Etienne Morel pourvu de la charge de lieutenant de la bannière de Battant, charge vacante par la démission de son père François Morel (26 avril). — Fol. 102 v°. Mandement du Parlement imposant Saint-Ferjeux à 7 sols par mois dans le « repartiment » fait sur les villages de la province pour la distribution du sel ordinaire; protestation contre ce mandement, Saint-Ferjeux faisant partie de la cité (avril). — Fol. 103. Décès du co-gouverneur Simon Buson, s' d'Auxon (30 avril). — Fol. 104. Rescrit impérial de Ferdinand III, daté de Vienne le 15 août, demandant (jue l'absence prolongée de François de Lisola pour les affaires de l'Empire ne puisse lui nuire et que toute action pouvant lui être intentée soit suspendue. — Avis de Dole portant que Saint-Ferjeux, pas plus que Velotte et La Vèze, n'est compris dans le repartement pour la distribution du sel (mai). — Fol. 105. Désignation de Claude-François Franchet, docteur ès droits, comme capitaine de la bannière de Saint-Quentin, en remplacement de M. d'Auxon, décédé (2 mai). — Fol. 105 v". Confirmation de la nouvelle de la mort de l'empereur Ferdinand III, survenue le 3 avril; un service solennel sera célébré le dimanche 19 juin, avec harangue prononcée par l'avocat Boisot (4 mai). — Fol. 113-115. Traité passé avec les Commis des États relativement au prix du sel nécessaire pour la subsistance de la cité. Celle-ci sera exempte du surbaussement de prix voté par les États, en vertu des lettres patentes du 16 mars 1655. Elle recevra 816 charges de sel par an, 68 charges par mois au prix ancien d'avant les guerres, soit 8 francs par charge (26-28 mai). — Fol. 114. Don de 600 francs pour la réception des étrangers qui viendront à Besançon le 10 juin prochain concourir au prix d'argent qui doit se tirer à l'arquebuse (28 mai). — Fol. 118. Prestation de serment comme avocat par Jean-Baptiste Buson (2 juin). — Fol. 118 v°. Réception comme citoyen de Philippe-Guillaume de Belot, chevalier, sr de Villette (4 juin). — Fol. 122 v°. Offre des Bénédictins d'abandonner à la ville, sous certaines réserves, l'église de Saint-Ferjeux, qu'ils ne peuvent réparer. — Les vingt-huit convoqués

émettent un avis défavorable à ce sujet et décident de contraindre les Bénédictins à faire les réparations nécessaires, la ville contribuant aux dépenses pour 140 pistoles (16 juin). — Fol. 123. Pompe funèbre en l'honneur de l'Empereur aux Cordeliers. Harangue prononcée par Jean-Antoine Boisot, docteur ès droits, auquel on fait présent d'une pièce de vaisselle de la valeur de 4 pistoles (19 juin). — Fol. 124 v°. Texte de la sommation adressée aux Bénédictins pour la restauration de l'église Saint-Ferjeux « ruinée par l'embrasement que les ennemis français y avoient causé » (20 juin). — Fol. 126 v°. Serment prêté par Thomas Ravier, maître potier d'étain (22 juin). — Fol. 127. Réception comme citoyen de Cleriadus de Saint-Vandelin (23 juin). — Fol. 128 v°. Procuracy générale des citoyens. — Fol. 130 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : Gaspard de Blyterswick, baron de Melisey ; Jean Grevillot, François Vauderet, Claude Oudot. — Saint-Pierre : mre Jean-Baptiste Mareschal, Pierre de Loisy, Jean Jurain, Jean Libry. — Champmars : Luc Morel, Jean Barbet, Jacque Marchant, Jacque Maigrot. — Le Bourg : François Perrenot, Désiré Clerc, Claude Nicolas, Charte Ligier. — Baptons : Ayme Jannenev, Antoine Bernard, Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux. — Charmont : Louys-Baptiste Mareschal, Jean Rouillot, Estienne Quinternet, Symeon Pillot. — Arennes : Louys Sire, François Chevalier, Alexandre Lagrandfemme, Laurent Coichot. » — Fol. 131. Election de Gaspard de Blicterswick, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 133. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : Hugue Belin, mre Jean Borrey. — Saint-Pierre : mre Denis Poutier, chevalier, sr de Sône ; Claude Boizot. — Champmars : mre Jean-François Dorival, mre Estienne Mareschal. — Le Bourg : mre Jean-Claude Pétremand, mre Claude-Ambroise Philippe. — Baptons : Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, mre Marc-Antoine Fluzin. — Charmont : mre Pierre-François Henry, François Mareschal. — Arennes : Thomas Montrivel, mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noydan » (27 juin). — Fol. 134. Autorisation de quête pour la réparation de la chapelle Saint-Jacques-des-Champs dans la bannière d'Arènes. — Fol. 134 v°. Apposition des sceaux de la cité sur les biens du prieur de l'abbaye Saint-Paul, Chassignet, décédé la veille (28 juin). — Fol. 139 v°. Requête présentée au nom du Père Symard, religieux dominicain et inquisiteur de la foi. Celui-ci expose « que les malheurs des guerres auraient esté si grands et auroient causé de tels désordres dans la province que plusieurs se trouvoient atteintz de sortilèges ». S'il s'en trouve dans la cité, il ne pourrait cependant les poursuivre, à moins que les gouverneurs ne lui fournissent des prisons pour « y réduire telz criminels », car les prisons de la province, particulièrement dans le bailliage d'Amont, sont toutes remplies. — Réponse des gouverneurs : ne voulant pas « contribuer à l'impunité d'un si grand crime », ils accordent les prisons demandées, à condition que l'inquisiteur ne vaquera à l'instruction et fulmination d'aucun procès qu'en présence d'un commis de la cité. M. Dorival est désigné à cet effet. Les gouverneurs assurent l'inquisiteur de leur zèle pour le bien de la justice, « particulièrement en la matière dont il s'agit » (14 juillet). — Fol. 143 v°. Mandements de garde octroyés au doyen des chanoines réguliers de Saint-Paul, au chanoine Hierosme Cécile et à l'abbé de Saint-Paul, Pierre Alix, en conflit au sujet de l'office de prieur vacant par le décès de Louis Chassignet (18 juillet). — Fol. 146 v°. Engagement des Bénédictins de procéder à la restauration de l'église Saint-Ferjeux, à condition que la ville leur donnera les 140 pistoles promises et les autorisera à faire une quête dans la cité (24 juillet). — Fol. 147. Serment prêté par Gabriel Gascon comme gardien des clefs de la porte de Charmont (26 juillet). — Fol. 148 v°. Edit interdisant de jeter des ordures ou immondices dans les puits, d'y laver du linge ou d'y abreuver le bétail. — Fol. 149. Amodiation du droit de vendre le sel dans la cité. Edit interdisant aux citoyens d'acheter du sel à d'autres qu'aux amodiateurs (28 juillet). — Fol. 150. Papegay du jeu de l'arc abattu par Simon Gaulard, citoyen (30 juillet). — Fol. 151 v°. Acensement perpétuel de la Tuilerie de Saint-Ferjeux, actuellement en ruine, à Lazare Armanet, étranger français et à ses descendants, moyennant la fourniture de 7.000 tuiles par an : la cité lui avance une somme de 500 fr. pour la remise en état de cette tuilerie (2 août). — Fol. 155. Serment prêté comme avocat par Antoine Richard, docteur ès droits de l'Université de Dole (9 août). — Fol. 157. Serment prêté comme avocat par Léonard Bouvot, docteur ès droits de l'Université de Dole (17 août). — Fol. 159 v°-161. Mesures prises pour obliger les boulangers à prendre une certaine quantité de grains aux greniers à blé de la cité (21-22 août). — Folio 160 v°. Remise aux Bénédictins des 140 pistoles promises pour la restauration de l'église Saint-Ferjeux (22 août). — Fol. 168. Protestation contre l'arrestation et l'incarcération dans les prisons de l'officialité de Claude Rigoine, citoyen, accusé d'avoir assisté à la messe de quelques religieux de Saint-Paul qu'on prétend excommuniés (14 septembre). — Fol. 170 v°. Incarcération dans les prisons de l'Hôtel de Ville du dénonciateur et de deux témoins de Rigoine (19 septembre). — Fol. 172. Proposition d'accord dans l'affaire Rigoine : élargissement de Rigoine et de son dénonciateur (22 septembre). — Fol. 174 v°. Décision portant que la pièce de venaison, qui doit être présentée au président par chacun de ceux qui sollicitent le droit d'en vendre, devra être du poids de 6 livres (1er octobre). — Fol. 177 v°. Fixation du prix des grains du grenier à blé pour les boulangers à 30 gros la mesure (13 octobre). — Fol. 178. Dégâts provoqués par les inondations aux débris du fort subsistant devant les Minimes (18 octobre). — Fol. 180. Arrivée dans la cité de Marie-Henriette de Cusance et de Vergy, veuve du marquis de Varambon, décédé à Villersexel dès trois mois : des commis sont chargés de lui porter les condoléances de la cité (20 octobre). — Fol. 181 v°. Règlement pour les tripots ou jeux de paume afin de « bannir du plus noble de tous les jeux toute fourbe, chicane et supercherie » (30 octobre). — Fol. 184. Rémission accordée au baron d'Achey de l'insulte faite à un sergent de la cité venu à Thoraise lui notifier une assignation, moyennant paiement des dépens (31 octobre). — Fol. 185-188 v°. Procès de Jean Didier, accusé de fabrication de fausse monnaie au coin

d'Espagne ; après avoir subi la torture sans rien avouer, il est condamné au bannissement pour trente ans (5-10 novembre). — Fol. 189. Taxe des vins, les hauts coteaux à 42 florins, les moyens et les bas à 41 florins le muid. — Institution de Guy de Loisy, orfèvre, comme receveur du grenier à blé de la cité. — Règlement concernant cette charge (11 novembre). — Fol. 190. Déclaration portant que le Chapitre continuant à donner asile aux criminels dans son quartier, ceux-ci seront désormais saisis en quelque lieu qu'ils se retirent, hormis dans les églises (14 novembre). — Fol. 191 v°. Compliment adressé au marquis de Marnay, élu archevêque de Besançon, de retour des Pays-Bas, sur ce qu'il va bientôt recevoir ses bulles : présent de vin d'honneur (17 novembre). — Fol. 192-193. Conflit avec des officiers de Vesoul venus interroger des témoins dans la ville, à la réquisition de l'inquisiteur, et ce sans la présence du commis de la cité désigné à cet effet. On avisera à passer un concordat avec l'inquisition sur la procédure à suivre en matière de sortilèges contre des citoyens ou étrangers (17-19 novembre). — Fol. 195. Autorisation donnée à Jean-Jacques Despoutot, citoyen, religieux du Saint-Esprit, de prendre possession de la coadjutorerie du rectorat de cet ordre. — Serment prêté par Antoine Richard, docteur ès droits, institué juge en la vicomté par lettres de Guillaume, prince d'Orange. Texte des lettres d'institution du prince d'Orange, datées de La Haye, le 2 octobre 1657 (23 novembre). — Fol. 197. Désignation de Jacques Recy comme maître juré des orfèvres (3 décembre). — Fol. 197 v°. Autorisation donnée au chanoine François de Jouffroy d'entrer en possession des revenus du prieuré de l'abbaye Saint-Paul, dont il a été pourvu par bulles pontificales. — Continuation pour trois ans à Antoine Symonin, orfèvre, de la ferme de la monnaie. On l'autorise à fabriquer des patagons à nouveau coin, portant d'un côté l'effigie de l'empereur Charles-Quint « armé droit eu pied comme au ducat », et de l'autre « l'aigle impériale avec celle de la cité sur le tout comme aux pistoles », « au tiltre de dix deniers douze grains de fin sans, aucun remède, et de vingt-deux deniers de poids tresbuchant aussy sans remède » (5 décembre). — Fol. 204. Désignation de Jean-François Dorival comme capitaine du jeu de l'arbalète, en remplacement de Borrey, pourvu de la charge de grand juge de Saint-Claude (3 janvier 1658). — Fol. 205. Te Deum aux Cordeliers en l'honneur de la naissance d'un prince d'Espagne (5 janvier). — Fol. 208. Lettres de citoyens accordées aux deux jumeaux de Pierre Buretel, juge pour le roi d'Espagne en la cité (16 janvier). — Fol. 209. Décision de transporter la boucherie de Saint-Quentin au bas de la rue Ronchoux et de vendre le terrain où elle se trouve actuellement (19 janvier). — Fol. 210-211. Continuation des opérations de liquidation d'une partie des dettes de la cité (20-22 janvier). — Fol. 213 v°. Te Deum à la cathédrale pour la naissance du prince d'Espagne (29 janvier). — Fol. 221. Serment prêté par Jean-Baptiste Ligier, notaire impérial (6 mars). — Fol. 228. Avis de la suspension de Pierre Alix, abbé commendataire de Saint-Paul, qui, sous le coup de graves censures ecclésiastiques, est privé de l'administration de son abbaye (16 avril). — Fol. 229. Choix d'Etienne Nicolas comme syndic de la cité en remplacement de Luc Vauderet, décédé le 9 avril (20 avril). — Fol. 230. Décès de Thomas Montrivel, co-gouverneur (26 avril). — Fol. 230 v°. Désignation de François Mareschal comme capitaine de l' Arsenal et capitaine du jeu de l'arquebuse, en remplacement de Thomas Montrivel (27 avril). — Fol. 230 v°-233. Propositions de l'ingénieur Michel Le Roy, d'Avignon, pour la remise en état et l'entretien des six fontaines publiques de la cité, qui ne donnent pas d'eau pendant la plus grande partie de l'année. — Elles sont acceptées et un traité est conclu avec lui : les six fontaines devront être mises en bon état dans un délai de trois mois. Le Roy recevra 800 francs pour les réparations, plus une pension viagère de 500 fr. pour l'entretien des fontaines et divers avantages en nature. (Voir l'analyse de ce traité dans S. Droz. Fontaines publiques de Besançon. Besançon, 1856, pp. 240-242.) (29 avril-4 mai). — Fol. 234 v°. Charge de capitaine en la bannière de Battant conférée à Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, en remplacement de Thomas Varin, d'Audeux, démissionnaire (13 mai). — Fol. 253. Fixation du prix des grains du grenier à blé de la cité à 33 gros l'émine (14 mai). — Fol. 238. Lettres du Conseil de Montbéliard demandant la restitution à des particuliers de cette ville de marchandises confisquées dans la cité en 1636. — On répondra que la cité aurait bien plus de raison de se plaindre des grandes pertes occasionnées aux citoyens pendant les guerres par leurs bourgeois et leur garnison française, mais qu'il vaut mieux oublier de part et d'autre le passé et entretenir une bonne intelligence (1er juin). — Fol. 240. Plaintes au sujet de dégâts occasionnés dans la tour de Montmartin par l'écuyer Arnould, qui, d'autre part, se montre peu assidu à ses devoirs (5 juin). — Fol. 242. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 3 fr. l'émine (17 juin). — Fol. 243. Autorisation donnée à Henri Lenet, de Dijon, pourvu de l'abbaye des Trois-Rois et du prieuré de Mouthier, de prendre possession des biens et immeubles dépendant de ces bénéfices dans la ville (21 juin). — Fol. 243 v°. Compliments adressés au co-gouverneur Jean Borrey, pourvu par Dom Juan d'Autriche de la charge de grand juge de Saint-Oyan de Joux, à Saint-Claude. — Réception comme citoyen à titre gratuit de Jean-Antoine Boudret, docteur ès droits, flis d'un ancien alphère de la garnison royale (22 juin). — Fol. 244 v°. Serment prêté par Jean-Baptiste Alviset, pourvu de la charge de sergent dans la bannière Saint-Quentin. — Fol. 245. Procuration générale des citoyens. — Fol. 246 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quentin : Gaspard de Bliterswick, baron de Melisey, mre Antoine-Désiré Linglois, Jean Grevillot, François Vauderet. — Saint-Pierre : mre Jean-Baptiste Mareschal, Pierre de Loysi, Jean Jurain, Jean Libry. — Champmars : Luc Morel, Jean Barbet, Jacques Marchant, Jacques Maigrot— Le Bourg : Toussaint Jolyot, Claude Nicolas, Charle Ligier, Jean-Claude Perrenot. — Baptons : Ayme Janneney, Antoine Bernard, Nicolas Courvoisier, Estienne Virevaux. — Charmont : mre Jean-Baptiste Buson, mre Claude-Louys Beault, Jean Revillot, Syméon Pillot. — Arennes : mre Nicolas-Albert Dubois, François Chevalier, Alexandre

Lagrandfemme, Laurent Coichot. » — Fol. 247. Election de Gaspard de Blicterswick, baron de Melisey, comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 249 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quentin : mre Philippe Boitouset, Hugue Belin. — Saint-Pierre : mre Denis Poutier, chevalier, sr de Sone, mre Pierre-François Henry. — Champmars : mre Jean-François Dorival, mre Estienne Mareschal. — Le Bourg : mre Jean-Claude Pétremand, mre Claude-Ambroise Philippe. — Baptans : Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars, mre Marc-Antoine Fluzin. — Charmont : mre Jean-Baptiste Varin, sr de Noydan, Claude Boizot. — Arennes : Louys de Chavirey, sr de Recologne, Antoine Mareschal » (29 juin). — Fol. 253. Signification faite aux Bénédictines de s'installer avant la fin du mois au delà du pont de Battant, d'autant qu'elles ont déjà excédé de trois mois le terme fixé (6 juillet). — Fol. 254. Brèches aux murailles de la cité, notamment près de la porte Notre-Dame ; on n'a pu les réparer encore faute d'argent. — Décision d'abattre la muraille entre les deux portes de Battant, afin d'avoir des pierres pour la réparation des brèches et aussi pour la construction de la boucherie établie au bas de la rue Ronchaux. — Fol. 254 v°. Réduction de 45 à 30 du nombre des soldats de la cité ; leur solde sera réduite de 7 à 6 francs par mois (9 juillet). — Fol. 255 v°. Décision de rétablir le grenier à sel dans la cité, à l'expiration de la ferme qui cessera au mois de septembre. — Fol. 256. Grâce et autorisation de rentrée dans la cité, moyennant paiement des dépens, accordées à Etienne Rousselle, citoyen, qui avait été condamné comme l'un des meurtriers de Philippe-Eugène Despoutot, le père et la veuve de la victime n'y faisant pas opposition (10 juillet). — Fol. 257. Offre de 1.800 francs faite à la cité par les Bénédictines, pourvu qu'on leur permette de s'établir en deçà du pont. On ne leur accordera pas cette faveur à moins de 1.000 écus (16 juillet). — Fol. 258. Réception de Claude-Pierre Pinot, citoyen, comme notaire impérial (18 juillet). — Fol. 258 v°. Autorisation donnée aux Bénédictines, moyennant le versement, qu'elles acceptent, de 1.000 écus (3.000 francs) à la cité, de s'installer en deçà du pont, à condition de ne se loger ni dans la Grande-Rue, ni dans la partie basse de la rue des Granges depuis la rue Saint-Paul, ni dans la partie basse de la rue Saint-Vincent. — Plaintes présentées par les vingt-huit contre les Visitandines, dont le nombre excède celui fixé par le traité de réception, et contre les Jacobins, qui refusent de se trouver aux convois funèbres si on ne leur fournit des cierges (19 juillet). — Fol. 261 v°. Promesse des Jacobins d'assister désormais aux convois funèbres, en ce contentant d'un seul cierge pour le porte-croix et d'une livre estevénante, comme par le passé. — Rapport constatant que le nombre des Visitandines n'excède pas 49, chiffre qui ne peut être réduit (25 juillet). — Fol. 262. Edit pour le rétablissement du grenier à sel : le sel sera distribué aux citoyens au prix de 5 gros par pain (26 juillet). — Fol. 263. Négociations avec Jean-Jacques Fauche de Dompriel, haut doyen, prieur de Jussan-Moutier, au sujet des cens envers le prieuré, dont sont affectés les immeubles sur lesquels se bâtit la nouvelle boucherie au bas de la rue Ronchaux (27 juillet). — Fol. 264 v°-266. Election comme empereur du roi de Hongrie, Léopold d'Autriche, fds de Ferdinand III. De grandes réjouissances publiques, devant durer 8 jours et commençant le dimanche 18 août, auront lieu pour manifester la joie de la cité (31 juillet-3 août). — Fol. 266 v°. Informations au sujet de discours séditieux et de menaces de la part de quelques citoyens, mécontents du projet de démolition de la muraille entre les deux portes de Battant (6 août). — Fol. 267. Autorisation donnée à Léonard Richard d'entrer en possession des biens du prieuré de Courtefontaine, dont il a été pourvu par le roi d'Espagne (9 août). — Fol. 268. Te Deum, procession générale, ostension du Saint-Suaire à l'occasion de l'élection de l'empereur Léopold (10 août). — Fol. 268. Démission donnée par Guillaume Recy, en raison de son grand âge, de la charge de garde des coins de la cité qui lui avait été confiée en 1624 ; cette charge est donnée à son fils Jacques Recy, maître orfèvre (12 août). — Fol. 270-274 v°. Réjouissances publiques en l'honneur de l'empereur Léopold (18-29 août). (Sur ces réjouissances cf. Th. Varin. Besançon toute en joye dans l'heureuse possession de son auguste souverain... Besançon, Couché, 1659, 97 p. in-8° — Bibl. Besançon, n° 241.083). — Fol. 274. Serment prêté comme avocat par Jean-Baptiste Boizot, docteur ès droits de l'Université de Dole (27 août). — Fol. 277. Lettre du duc Charles de Lorraine, datée de Tolède, le 20 juin 1658, demandant restitution à son trésorier Gérard de tout ce qui lui appartient dans la cité (3 septembre). — Fol. 279. Visite et présent au comte de Grammont, ambassadeur de France, traversant la cité à son retour de Francfort (5 septembre). — Fol. 282 v°. Autorisation donnée aux amodiateurs de la ferme du sel de continuer la vente du sel dans la cité jusqu'à la fin de l'année, sous certaines conditions. — Nomination de Jean-Maurice Euvrard comme receveur du grenier à sel : il entrera en fonction le 1er janvier 1659 (18 septembre). — Fol. 283. Décès à Namur du comte de Saint-Amour : condoléances à sa veuve qui est à Besançon (20 septembre). — Fol. 283 v°. Réception gratuite comme citoyen de Claude-François Moréal, seigneur de Moissey, docteur ès droits, conseiller et avocat au Parlement de Dole (24 septembre). — Fol. 285-287 v°. Mainlevée sur les biens du duc de Lorraine (28 septembre-9 octobre). — Fol. 292. Plaintes au sujet du prix excessif des denrées et des salaires. Liberté donnée à tous étrangers de venir travailler dans la cité, en se conformant aux règlements des métiers. Exception est faite pour les métiers de chirurgien, pharmacien, orfèvre, potier d'étain et serrurier (8 novembre). — Fol. 293. Taxe des vins, les hauts coteaux à 54 florins, les moyens et les bas coteaux à 53 florins le muid (10 novembre). — Fol. 292 v°. Sur réquisition de l'inquisiteur Symard, déclarant qu'il y avait de grandes accusations en matière de sortilège contre des personnes de la cité, on met des prisons à sa disposition et on désigne les deux gouverneurs Dorival et Henry pour l'assister dans ses procédures (11 novembre). — Fol. 294 v°. Décision portant qu'en matière de sorcellerie on suivra dans la cité les règles prescrites dans le comté : la prévention des choses qui viendraient à la connaissance de l'inquisiteur en matière de foi lui appartiendra (12 novembre). — Fol. 296

v°. Licence donnée à l'inquisiteur de décerner des lettres monitoires dans la cité ; une chambre est mise à sa disposition à l'hôtel de ville pour ses informations (22 novembre). — Fol. 298 v°. Résolution prise par les gouverneurs et vingt-huit portant que les biens des individus condamnés pour sortilège seront confisqués au profit de la cité (29 novembre). — Fol. 299 v°. Plaintes contre la cherté du porc et de la viande (3 décembre). — Fol. 301. Lettre de remerciements du duc de Lorraine. — Fol. 301. Taxe des viandes, la livre du boeuf à 6 blancs, celle du mouton et du porc à 9 blancs (6 décembre). — Fol. 302. Réception de Nicolas Coquillot comme notaire impérial (10 décembre). — Fol. 392. Requête de Pierre de Loisy le vieil, Pierre de Loisy le jeune, Antoine-Guy de Loisy et Jean-Baptiste de Loisy demandant permission de fabriquer des médailles d'argent et de dresser une presse à cet effet. L'autorisation leur est donnée à condition que cette presse sera sous les clefs des gardes de la monnaie et dans la chambre de la monnaie, à l'hôtel consistorial (13 décembre). — Fol. 303. Lettre du Parlement consultant les gouverneurs au sujet d'un règlement projeté des monnaies. — Réponse des gouverneurs : ils sont d'avis de réduire la valeur de la pistole d'Espagne à 12 francs, et les autres espèces à proportion. Ils font savoir que les patagons qu'ils ont récemment frappés sont de même poids et aloi que les anciens : la seule différence est dans la figure de Charles-Quint qui est en pied au lieu d'être en « brusque » (sic) (16-17 décembre). — Fol. 306 v°. Requête de Pierre Prost, fourbisseur, demandant de pouvoir louer à cens le cours d'eau de la fontaine des Dames de Battant, afin d'y dresser une forge destinée à fabriquer des lames d'épées. — Fol. 307. Refus adressé aux marchands de Montbéliard, venant aux foires de la cité, des immunités et exemptions de droits sur les marchandises qu'ils réclamaient. — Fol. 307 v°. Réclusion dans les prisons de l'Hôtel de Ville, à la requête de l'inquisiteur, de quatre femmes accusées de sortilèges (23 décembre). — Fol. 308. Edit interdisant pendant un an la chasse des perdrix, faisans et gelinottes, à raison de la rareté de ce gibier (24 décembre). — Fol. 314. Acensement pour vingt-neuf ans à Pierre Prost du cours d'eau de la fontaine des Dames, pour l'établissement d'une forge, moyennant 30 francs par an (5 janvier 1659). — Fol. 314 v°. Taxe de la viande, le bœuf à 2 gros la livre, le mouton et le porc à 11 blancs (5 janvier). — Fol. 315 v°. Plaintes au sujet du peu de zèle des citoyens à remplir le service de garde. — Fol. 316 v°. Texte du traité conclu avec Pierre Prost pour l'acensement du cours d'eau de la fontaine des Dames (9 janvier). — Fol. 318 v°. Mesures de défense en raison du grand nombre de gens de guerre se trouvant dans les provinces voisines (10 janvier). — Fol. 319 v°. Visite au baron de Scey : il ne pense pas qu'il y ait à redouter une rupture entre la France et la Comté (12 janvier). — Fol. 320. Serment prêté par Jean-Maurice Euvrard, receveur du grenier à sel de la cité. — Fol. 321. Nouvelles mesures de garde ; projet de comprendre les religieux et les ecclésiastiques dans les escadres en cas d'éminent péril (14 janvier). — Fol. 32 v°. Lettre aux Etats de la province pour demander la création d'un magasin de munitions « de gueules » et de guerre par la province dans la cité (19 janvier). — Fol. 332 v°. Réception de Claude Bonaventure Estevenot, comme notaire impérial. — Fol. 324. Tarif de la gabelle des marchandises. Tous marchands étrangers, à l'exception de ceux du comté de Bourgogne et de Berne, paieront 2 pour cent de la valeur des marchandises qu'ils vendront ou achèteront dans la cité, à réserve des suivantes qui ne paieront pour tous droits de vente, achat ou sortie : le cent de lard 18 gros, le cent de fromage et suif 1 franc, le cent de beurre 1 franc, le cheval ou jument 3 francs, le bœuf 18 gros, la vache 1 franc, le mouton, bouc ou chèvre 4 gros, le porc gras 8 gros, le porc maigre 4 gros. Le tarif fixe en outre le droit de transmarchement des marchandises dans la cité (18 janvier). — Fol. 325. Réclamation des vingt-huit contre l'obligation de lever le sel de l'ordinaire pour les enfants de moins de 4 ans (20 janvier). — Fol. 325 v°. Nécessité de la cité de vendre tout le sel de l'ordinaire pour assurer le paiement des soldats de la garde ; on ne peut exempter les enfants qu'après assurance que tout le sel serait vendu aux citoyens (21 janvier). — Fol. 327. Lettre du duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, faisant de nouvelles instances pour que les marchands de Montbéliard, trafiquant dans la cité, soient exempts de la gabelle des marchandises (27 janvier). — Fol. 328. Réponse au duc de Wurtemberg, après consultation des vingt-huit : on ne peut faire droit à sa requête, car il n'y a aucunes raisons valables de traiter les bourgeois de Montbéliard autrement que les autres étrangers (28 janvier). — Fol. 335. Lettre des commis des Etats félicitant la cité de sa volonté d'organiser la défense contre les ennemis ; ils sont prêts à faire droit à toutes ses demandes à cet égard (13 février). — Fol. 341. Projet de concordat à passer entre les gouverneurs et vingt-huit et l'inquisiteur de la foi sur les formes à observer dans les poursuites pour sortilèges qui s'effectueront dans la cité, et sur les honoraires dus à l'inquisiteur et au procureur du Saint-Office. On est d'avis de leur donner une somme fixe pour chaque procès. — Fol. 341 v°. Après accord avec l'inquisiteur, il est décidé qu'il lui sera alloué 100 francs d'honoraires par procès, quand les criminels seront condamnés aux dépens et que leurs biens représenteront cette somme. En cas de renvoi sans dépens, les frais du procès seront à la charge de la cité, mais l'inquisiteur ne recevra que 50 francs. — Décision portant que dans la lecture des procès criminels, les noms des complices non saisis seront supprimés pour éviter que, par la malice du diable, quelque innocent ne soit accusé ou diffamé à la légère (15 février). — Fol. 344. Texte du concordat passé avec le Père Pierre Symard, inquisiteur de la foi, sur les formes à observer dans les procès criminels pour sortilèges. L'inquisiteur ne pourra faire emprisonner des citoyens, en vertu des informations faites par le procureur du Saint-Office, sans l'avis de l'avocat fiscal de la cité. Les syndics de la cité donneront ensuite assistance à l'inquisiteur, et par emprunt de lieu, on fournira à celui-ci, des prisons. La procédure sera faite à la participation et en présence des commis des gouverneurs et des avocats fiscaux. Le scribe de la procédure sera le notaire Jean-Claude Maillot ou tel autre

citoyen choisi d'un commun consentement. Ce scribe conservera toutes les pièces originales de la procédure qui seront communiquées aux gouverneurs et vingt-huit pour la sentence à intervenir. La torture ne pourra être appliquée que sur avis des gouverneurs et vingt-huit en présence des commis et fiscaux. La prévention appartiendra à l'inquisiteur mais sera éteinte au bout d'une année. L'inquisiteur recevra 100 francs pour chaque procès entraînant condamnation et dépens, 50 fr. dans les autres cas. Ce concordat est signé du Père Symard et du secrétaire J.-A. Tinsseau (26 février). — Fol. 348 v°. Visite de condoléances au baron de Scey au sujet de la mort de son petit-fils le marquis de Listenois, décédé à Gray le 8 mars (11 mars). — Fol. 350 v°. Requête des commis des Etats demandant à la cité de leur fournir des lieux propres à loger les munitions nécessaires aux troupes que le roi d'Espagne enverrait en cas de péril. — On met à leur disposition les greniers de la cité pour les grains et une tour située devant Bregille pour les munitions (21 mars). — Fol. 352. Renouvellement des édits interdisant tout enrôlement de soldats dans la cité (26 mars). — Fol. 253. Avertissement envoyé à Antoine Despoutot qui, malgré l'interdiction à lui faite en 1653 de séjourner plus de trois jours dans la cité et encore seulement pour affaires personnelles, y fait de plus longs séjours, et pour affaires qui ne le concernent pas (28 mars). — Fol. 353 v°. Mise en demeure adressée aux Bénédictins d'exécuter les réparations convenues à l'église de Saint-Ferjeux (29 mars). — Fol. 353 v°-355. Négociations à Dole et à Salins au sujet de la délivrance du sel de l'ordinaire. Les amodiateurs des salines déclarent n'avoir aucune réserve dans leur traité concernant Besançon ; néanmoins si les commis des Etats leur en donnent l'ordre, ils délivreront le sel à 8 francs de surhaussement au lieu de 12 francs, prix fixé pour le reste de la province (31 mars-2 avril). — Fol. 356. Impression de thèses de théologie par le prêtre Brouhard, chapelain en l'église Saint-Pierre, qui contiendraient des propositions erronées et contraires à la foi. L'imprimeur Jean Couché a négligé de communiquer préalablement le manuscrit aux gouverneurs, comme il le devait, d'envoyer un exemplaire et d'y mettre son nom. Citation de Couché devant l'avocat fiscal et interdiction faite à Brouhard d'enseigner la philosophie. — Fol. 356 v°. Déclaration des commis des Etats portant qu'ils sont disposés à exécuter le traité, conclu avec la cité le 28 mai 1657, touchant la délivrance du sel de l'ordinaire (5 avril). — Fol. 357 v°. Félicitations adressées au nouveau Général des Minimes Jean Guillard, originaire d'une bonne famille de Mailley dans le Comté. On lui enverra des lettres de citoyen avec le grand sceau contenu dans une boîte d'argent (9 avril). — Fol. 361. Visite au marquis de Marnay, élu archevêque, délégué par les Etats en Espagne pour aller assurer le Roi du dévouement de la province (19 avril). — Fol. 364. Tenue prochaine à Besançon du Chapitre provincial des Carmes de l'ancienne observance. Don de 90 francs au couvent des Besançon pour l'aider aux frais de réception (7 mai). — Fol. 365 v°. Remontrances des vingt-huit au sujet du retard apporté à l'instruction et au jugement des procès criminels contre les personnes accusées de sortilèges et détenues dans les prisons de la cité. — Les gouverneurs ont fait récemment de vives instances auprès de l'inquisiteur à ce sujet (9 mai). — Fol. 366 v°. Thèses dédiées aux gouverneurs par le prier des Carmes de l'Ancienne Observance ; elles doivent être soutenues le lendemain devant le chapitre provincial (12 mai). — Fol. 368-370. Procès criminel de Léonarde Bregille, veuve Maigrot, accusée de sortilège. Elle est condamnée à être étranglée puis brûlée à Chamars devant l'Arbaletterie, et à une amende de 30.000 francs. La sentence est lue publiquement en présence des gouverneurs et vingt-huit et d'un grand nombre de personnes (19-21 mai). — Fol. 370 v°. Arrêt du Parlement ordonnant aux amodiateurs des salines de délivrer le sel nécessaire à la cité avec 8 francs seulement de surhaussement. — Edit interdisant l'entrée de vins étrangers dans la cité, sauf ceux provenant de vignes appartenant à des citoyens, « considéré que le principal revenu des citoyens consistoit à la débite des vins qui croissent rière la cité, banlieue et territoire d'icelle » (23 mai). — Fol. 372. Refus des Bénédictins de continuer les réparations de l'église Saint-Ferjeux, faute d'argent : cependant si l'on ne couvre pas l'édifice, la charpente posée sera perdue. Désignation d'experts pour visiter les travaux et estimer les réparations faites (28 mai). — Fol. 372-374. Procès criminel contre Isabeau Girardey, femme d'Hugue Champion, cordonnier, et de Jeanne Freschot, femme de Pierre Soye, vigneron, accusées de sortilèges. Elles sont condamnées, à être étranglées et brûlées à Chamars, et à une amende de 3.000 à 6.000 francs. Avant l'exécution, elles seront appliquées à la torture pour désigner leurs complices (29-31 mai). — Fol. 374 v°-375. Procès criminel contre Claudine Mugnier, veuve de Claude Nayme, dite la Noncerelle. Elle est condamnée à être menée, la corde au cou, autour de la fontaine de Bacchus, portant les balais dont elle se serait servie pour ses maléfices, et de là à Chamars pour y être étranglée et brûlée, amende de 6.000 francs (4-7 juin). — Fol. 377-379 v°. Réception comme citoyens de Claude Janson, originaire de Champagne (13 juin), de Jean Besson, originaire de Chambéry (20 juin).